



## Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général relatif au projet de fermeture des Offices de poste d'Auvernier et de Bôle

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères générales,  
Messieurs les Conseillers généraux,

### Préambule

Confronté au projet de La Poste de fermer les offices d'Auvernier et de Bôle, en assurant l'activité de celle de Colombier uniquement durant les deux ans à venir, le Conseil communal souhaite informer le Conseil général par ce rapport sur son activité dans ce dossier.

### Développement

Depuis le printemps 2017, nous savons grâce aux informations transmises par la presse que les offices d'Auvernier et de Bôle sont jugés non rentables et que leur existence est remise en cause.

Le Conseil communal a contacté La Poste au début de l'été afin d'obtenir des informations sur ses intentions et de pouvoir réagir. Le 30 août 2017, M. Jean-Marc Zürcher, responsable région, mandaté par La Poste pour les négociations avec les Communes, partenaires nécessaires des réformes envisagées par l'institution publique, a été reçu par le Conseil communal in corpore.

### Premier entretien avec La Poste

Durant cette séance, La Poste a ainsi informé le Conseil communal, après une explication sur le défaut de rentabilité des deux bureaux, que la fermeture des offices de poste de Bôle et d'Auvernier était décidée et qu'elle souhaitait engager une discussion avec l'exécutif sur les options de remplacement. Le Conseil communal était ainsi invité à faire des propositions de commerçants ou d'institutions prêts à convertir leur commerce en agence postale dans les jours suivants la réunion.

Sans proposition utilisable, La Poste expliquait avoir l'intention de fermer simplement les offices et d'offrir à la population des deux villages des prestations à travers le processus baptisé « Agence postale » si elle trouvait un commerce intéressé ou « Service postal à domicile » à défaut.

En clair, l'office de poste de Colombier demeurerait le seul office sur le territoire communal et les habitants, entreprises et institutions qui se servent aujourd'hui des deux autres offices seraient invités à se rabattre sur une hypothétique agence postale située dans un commerce, sur l'office de Colombier ou les offices des villages voisins.

Le service postal à domicile est le service offert actuellement par les facteurs, amplifié de quelques possibilités de lui confier des colis et de lui transmettre ses paiements.

Au terme de la séance, La Poste avertissait le Conseil communal qu'elle comptait informer la population au moyen d'un tout-ménage que les discussions sur la fermeture des deux offices avaient été entamées avec l'exécutif communal et que le Conseil avait deux semaines pour proposer des agences postales viables, avant que la Poste procède aux opérations prévues, menant à la fermeture des offices.

## **Réponse du Conseil communal**

Le Conseil communal a refusé le délai et défendu La Poste d'adresser le tout-ménage présenté, rédigé à son avis de manière à permettre à la population de comprendre que le Conseil communal avait concédé la fermeture des offices et s'était engagé à chercher des solutions de remplacement.

Ces informations étaient naturellement contraires à la réalité puisque le Conseil n'avait pas même eu le temps de se réunir afin de débattre de ce sujet et jugeait erroné de considérer qu'il était disposé à une telle négociation alors qu'il se trouvait le droit et l'autorité de s'opposer éventuellement aux fermetures purement et simplement. Le Conseil communal a ainsi également décliné la signature du procès-verbal de discussion envoyé par la Poste.

## **Actions du Conseil communal**

Suite à cette séance, le Conseil communal a étudié la situation des offices de poste et s'est interrogé sur le sens de ce service public.

Il a pris la décision de défendre activement les trois offices de poste présents sur son territoire, considérant que ce service public n'avait pas à être remis en cause contre sa volonté et celle des citoyens, notamment ceux vivant dans les deux villages des offices concernés, mais, plus généralement de l'ensemble des habitants qui n'ont pas été consultés.

Une délégation du Conseil communal s'est rendue à la journée d'information organisée par Transfair, le syndicat du personnel de La Poste au mois d'octobre. La Poste, représentée par Thomas Baur en charge du programme de fermeture des offices, a ouvert les débats par une présentation du projet de la régie, avant que plusieurs intervenants et notamment des représentants de communes ayant traversé cette épreuve décrivent les diverses situations rencontrées.

Au terme de ces travaux et pour les raisons décrites ci-dessous, le Conseil communal a décidé de refuser les propositions de la Poste et de réclamer le maintien des trois offices, service public indispensable à notre population et à nos entreprises, dont l'exigence de rentabilité évoquée par la Poste doit être discutée.

## Arguments du Conseil communal

### La Poste est un service public, y renoncer parce qu'il n'est pas rentable n'est pas pertinent

La Poste Suisse est une société anonyme de droit public en mains exclusivement publiques.

La recherche d'efficience et d'efficacité est un juste objectif et le Conseil communal soutient la gestion maîtrisée des finances et des prestations dans son travail au service de la collectivité. Il le soutient donc également lorsqu'une régie publique cherche à en faire de même.

Toutefois, considérer que toutes les prestations doivent être individuellement rentables apparaît inapproprié au Conseil communal qui n'envisage pas de n'ouvrir le guichet du contrôle des habitants qu'un seul jour par semaine parce que les émoluments reçus seraient insuffisants, par exemple.

### Le Parlement devient hostile à cette réforme et la planification est contestée

Le Conseil des États met actuellement la pression sur le Conseil Fédéral, afin que celui-ci précise ses intentions et exige de La Poste Suisse une planification du réseau postal. Soutenue par le rapporteur de la Commission des télécommunications, M. Olivier Français (PLR/VD), la motion de la commission exige des explications de la part de La Poste Suisse. Plusieurs parlementaires sont intervenus en septembre 2017 devant l'assemblée pour douter de la durabilité des alternatives proposées par La Poste aux offices postaux.

Le Conseil fédéral a indiqué durant les débats, au terme desquels la motion de la commission a été plébiscitée malgré les interventions de la ministre en charge, qu'il attend une étude sur les modes d'utilisation du réseau et les futurs besoins en services, dont la publication est prévue à l'automne.

Ce plan de réarticulation de la Poste étant contesté par la Commission spécialisée et dépendant d'une étude à venir au gouvernement fédéral, il apparaît au Conseil communal qu'admettre la fermeture de deux tiers de nos offices de poste décidée par une direction qui n'a plus la confiance des parlementaires qui les ont mandatés n'est pas une option acceptable.

### La raison d'être de cette décision menace la poste de Colombier

M. Baur, s'exprimant devant les représentants des communes suisses réunies par le syndicat Transfair, dans une intervention se déroulant dans un cadre peu propice à

l'exagération, a expliqué clairement que la raison des fermetures d'offices de poste est la *logique entrepreneuriale*.

Rappelons que selon les informations données par La Poste durant sa rencontre avec le Conseil communal, l'existence de l'office de Colombier serait garantie jusqu'en 2020.

Outre le fait que ce sursis de deux ans ne correspond pas à une planification à long terme, aux yeux du collège, le Conseil communal ne comprend pas ce qui s'opposerait, une fois les 500 offices de poste les moins rentables remplacés par des services moins performants, mais plus économiques ainsi que par des automates, à une fermeture de ceux qui seront devenus les moins rentables.

### Les modèles alternatifs proposés par La Poste ne sont pas crédibles

La Poste, durant sa rencontre avec le Conseil communal a évoqué deux possibilités de remplacement pour les offices d'Auvernier et de Bôle, l'agence postale ou le service à domicile. Si le Conseil communal n'entre pas en matière, la Poste cherchera seule les solutions qui lui semblent convenables pour les deux villages.

Le Conseil communal considère que le modèle d'agence postal proposé par La Poste est discutable et qu'il n'offre pas de garantie de rentabilité et de durabilité, protégeant ce service public au sens des arguments présentés plus haut. De même le service à domicile étant très proche du service actuel hors office et supprimant de fait la disponibilité continue du service postal ne semble pas au Conseil communal être autre chose qu'une suppression de services.

### Décision du Conseil communal

En conséquence, informé de l'intention de la poste de procéder à la fermeture des deux offices de poste d'Auvernier et de Bôle, qui signifie la suspension d'un service public et son remplacement par des alternatives qui suppriment une partie importante des prestations, pour les entreprises, les associations et les particuliers, le Conseil communal a décidé de notifier la Poste de son refus de fermer les offices de poste d'Auvernier et de Bôle.

Si la Poste notifie malgré la position du Conseil communal une décision impliquant la fermeture d'un ou de plusieurs offices, le Conseil communal saisira la commission de La Poste (PostCom) afin de faire renoncer la Poste à son projet et défendra activement le maintien des deux offices.

Le Conseil communal

Colombier, le 25 octobre 2017